

CERTIFICATS d'ÉCONOMIES d'ÉNERGIE (CEE)



3^{ème} Période : Les nouvelles règles du jeu

UN RENDEZ-VOUS
À NE PAS
MANQUER !

Pau

Mercredi 15 avril 2015
13h40 – 18h00

La 3^{ème} période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie a démarré le 1^{er} janvier 2015 avec un objectif d'économies de 700 TWh cumac à réaliser d'ici le 31 décembre 2017.

Pour cette 3^{ème} période, **le mécanisme des CEE évolue** avec notamment :

- ➔ Passage d'un système de demande et de contrôle a priori vers un **mode déclaratif** avec contrôle a posteriori
- ➔ Introduction de seuils et de dérogations annuelles **différenciés** selon la nature des opérations pour les dépôts de dossiers
- ➔ Révision du catalogue des **fiches d'opérations standardisées**
- ➔ **Standardisation** des modes de preuves et des attestations sur l'honneur.

Lieu de la rencontre :
Technopole Hélioparc
2 avenue Pierre Angot
64000 PAU

Cette manifestation détaillera le nouveau dispositif des CEE et présentera des retours d'expérience de la période précédente.

Au travers de nombreux témoignages, vous verrez comment des entreprises et des collectivités ont pu bénéficier du dispositif des CEE pour contribuer au financement de leurs projets.

en collaboration avec :

nr-pro.fr



ACTEMIUM



Les certificats d'économies d'énergie – 15 avril 2014 à 13h40

Animation : Daniel CAPPE, Vice-Président de l'ATEE

Ouverture par Jacques JACOBS, Vice-Président de l'ATEE Aquitaine

13h40 **Accueil (café, jus de fruits)**

14h20 **Les CEE, un dispositif réformé pour plus d'efficacité**

Les nouvelles modalités de fonctionnement et de gouvernance des CEE entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

De nouvelles actions avec les programmes d'accompagnement

La révision des fiches d'opérations standardisées - les objectifs de la révision - l'articulation entre fiches anciennes et fiches révisées

Jacques DAUBLANC, Chargé de mission, DGEC, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Questions/réponses

15h30 **Les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie**

89 fiches, premier lot de fiches révisées s'appliquant aux opérations engagées à partir du 1er janvier 2015

Les principes de la révision - la modification des situations de référence pour calculer les forfaits donnant droit à CEE - les fiches révisées et les attestations sur l'honneur

Pierre ILLENBERGER, Délégué général du Club C2E ATEE

Questions/réponses

16h15 **Retours d'expériences Entreprises/Collectivités : comment valoriser ses projets avec les CEE ?**

⇒ **42 GWh cumac obtenus sur le logement et les réseaux de chaleur à bois : une ressource aujourd'hui perdue pour les collectivités**

Bertrand MATHAT, SIPHEM

⇒ **Avec une plateforme de mise en relation avec les obligés**

François AMADÉI, NR-PRO

⇒ **Avec un opérateur de la performance énergétique en industrie**

Juliane JUNDT, Actémium (Groupe VINCI Energies)

17h45 **Conclusion, suivi d'un cocktail**

Lionel BARBÉ, Délégué Régional de l'ATEE Aquitaine

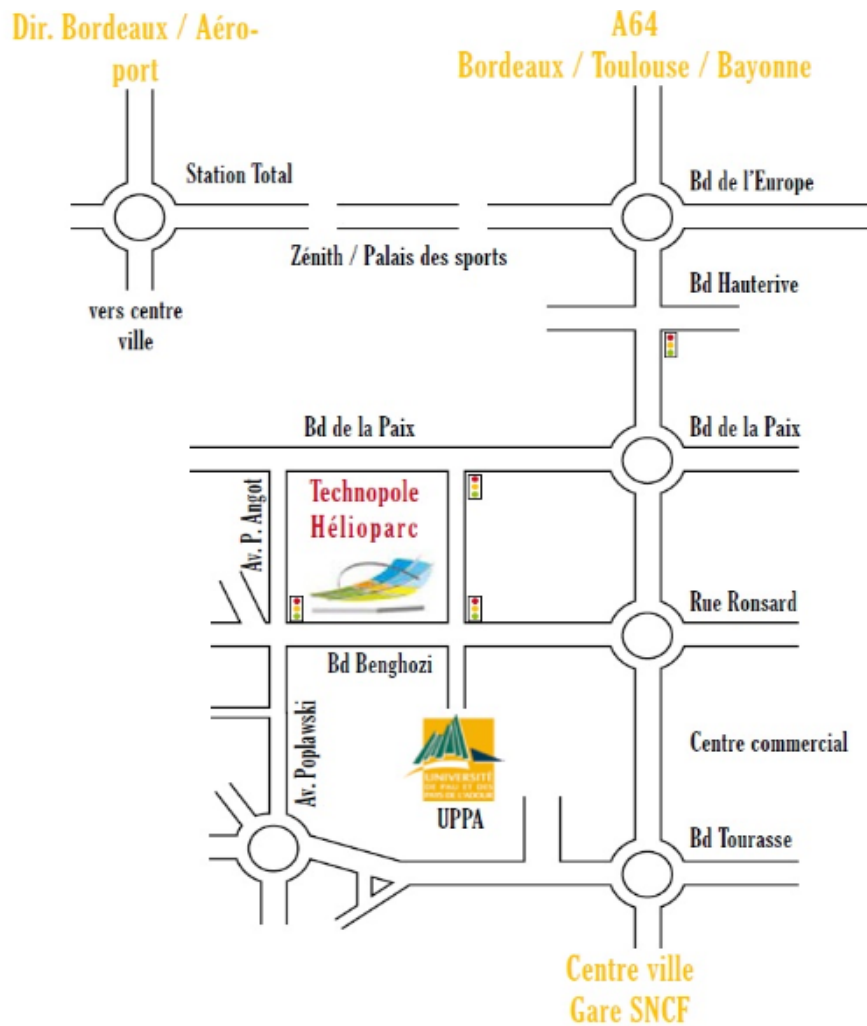


Informations pratiques

Mercredi 15 avril à 13h40

Technopole Hélioparc
2 avenue Pierre Angot
64000 PAU

- Auditorium-



Pau est desservie par les nationales N117 et N134 et par l'autoroute A64 (sortie n°10).

Covoiturage :
RDV sur le site www.covoiturage64.fr



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

Contacts :

Inscriptions et infos pratiques : Carine MOULIA : c.moulia@helioparc.fr

INSCRIPTION

MODALITES D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, la pause café et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.

L'inscription sera prise en compte à la réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de ATEE.

A réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation. La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou organismes qui ne peuvent pas régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.

Formulées par écrit (courrier ou fax), les annulations effectuées avant le 8 avril 2015 donnent lieu à un remboursement intégral.

Au-delà ou en cas d'absence le jour du séminaire, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés ; merci de nous prévenir par écrit.

Votre chèque devra être établi à l'ordre de l'ATEE

(Code NAF 7022 Z – Siret 315062786 00027 TVA FR 00315062786)

Et transmis par voie postale à :

OPTINERGIE – Technopole Hélioparc - 2 Av Angot - 64 053 PAU Cedex 09

@ : lionel.barbe@optinergie.fr - Tél : 05 59 82 90 80 - Fax : 05 59 84 42 96

Prénom / Nom

Société

Fonction

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Email

N° adhérent

Je m'inscris à la 1/2 journée Certificats d'Economies d'Energie du 15 avril 2015 à PAU

Je **suis adhérent** ATEE ou étudiant, je joins un chèque de 30€ TTC (dont 5.00€ TVA 20%)

Je **ne suis pas adhérent** ATEE, je joins un chèque de 50€ TTC (dont 8.33€ TVA 20%)

Je profite de mon inscription pour **adhérer à l'ATEE** pour 2015. Je bénéficie

immédiatement d'un avantage «tarif nouvel adhérent» : **l'accès à la journée est gratuit.** Je joins un chèque du montant de l'adhésion de 88€ (non assujetti à TVA).

Adresse de facturation si différente

.....

Possibilité d'inscription en ligne en [cliquant ICI](#)